

Jean-Michel ARNAUD

*Président de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Hautes-Alpes
Et les membres du Bureau*

Vous invitent à participer à une **formation** sur :

Les ressources fiscales
« bases ménages » et leur optimisation
Animée par le Groupe ECOFINANCES FORMATION

Le jeudi 15 Octobre 2015 de 14H à 17H
Au Centre de Gestion des Hautes-Alpes
1 rue des marronniers à GAP

Programme : Permettre aux élus de trouver des solutions de financement à travers l'optimisation de la fiscalité « ménage ».

1. Principes de la ressource fiscale directe
2. La valeur locative cadastrale
3. Le catégoriel
4. Calcul de la surface pondérée
5. La fiscalité locale et les conséquences de la réforme
6. Les locaux types
7. Les omissions
8. Les vacants
9. Comment travailler ses bases : La CCID, partenariat avec les services fiscaux,
10. Conclusion

Notre Association est un organisme agréé pour la formation des élus locaux (décision ministérielle du 14 Avril 2015).

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Le Président
Jean-Michel ARNAUD

INFORMATIONS PRATIQUES

Les séances de formations sont organisées pour un nombre maximal de 25 personnes.

Tout élu qui n'aura pas signalé son absence à la session au moins 5 jours avant, se verra facturer son inscription.

Les sessions sont organisées en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, dans leurs locaux mis à disposition : **1 rue des Marronniers – Les Fauvettes 2 – 05000 GAP.**

Les séances sont animées par des formateurs reconnus pour leurs compétences et leur expérience.

A l'issue de chaque séance, un support pédagogique complet est remis à chaque élu inscrit.

Chaque séance fera l'objet d'une évaluation (contenu, pédagogie, qualité d'accueil, suggestions, ...)

Une attestation de stage sera adressée à chaque élu inscrit et ayant assisté à une séance de formation.

A l'issue de chaque formation, une facture sera adressée à la collectivité de l'élu inscrit pour règlement.

Pour information : rappelons que la formation doit faire l'objet d'une délibération annuelle de votre collectivité pour en définir les modalités d'exercice, notamment les crédits affectés, comme les grandes orientations pédagogiques. En effet, l'article L 2123-12 du CGCT dispose que « *les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions* ».

Les frais de formations (*frais déplacement, restauration, frais d'enseignement et compensation pour perte éventuelle de salaire*) constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Programme : 14H- 17H

INTERVENANT : Formation dispensée par le groupe ECOFINANCE FORMATION

Tarif : 35 € pour nos adhérents

.....

ELU : Nom.....Prénom.....

FONCTION :

COLLECTIVITE :

Coordonnées téléphoniques (facilement joignable) :

Date et signature du participant :

Cachet et signature du Maire (validant la prise en charge financière) :

Bulletin à renvoyer à l'AMF05 par courrier, fax ou mail, avant le 9 Octobre 2015